

Nouvelle rubrique

CRÉER SON ENTREPRISE : étape 1, le bilan personnel

Vous avez l'idée directrice de votre projet ? Pour mettre toutes les chances de votre côté, pensez à vérifier sa cohérence avec votre projet personnel de créateur. Focus sur cette étape souvent négligée avec l'Agence de la création d'entreprises.

1 - Le bilan personnel

Vos contraintes personnelles

- Pourrez-vous dégager suffisamment de temps pour étudier correctement votre projet ? Une bonne préparation peut prendre entre 6 mois et 2 ans.
- Votre entourage adhère-t-il au projet ?
- Vos charges familiales sont-elles compatibles avec le projet ?
- Votre apport financier personnel est-il suffisant ? (au moins 30 % de vos besoins financiers)
- L'entreprise pourra-t-elle générer, en temps voulu, le revenu minimal vital qui vous est nécessaire, compte tenu de vos charges financières actuelles ?
- Votre santé est-elle compatible avec les exigences du projet ?
- Votre statut actuel vous impose-t-il certaines choses, ou vous donne-t-il certains droits ?

Vos motivations et objectifs personnels

Posez-vous la question : pourquoi est-ce que je veux créer une entreprise ?

Goût des responsabilités, acquérir une indépendance, atteindre une certaine position sociale, concrétiser un rêve, changer de vie, exploiter une opportunité, augmenter vos revenus,.... Certaines raisons sont un gage de succès et d'autres risquent au contraire de se révéler néfastes, car elles vous pousseront à monter votre entreprise sans tenir compte de la réalité.

Vos compétences

Un créateur doit posséder à la fois :

- Une personnalité dont les traits marquants seront, adaptés aux qualités qu'il est nécessaire de posséder pour mener à bien le projet ;
- Un potentiel, c'est-à-dire une capacité personnelle d'action, de résistance physique et psychologique ;

- Des connaissances et compétences techniques, commerciales, de gestionnaire ;
- Une expérience : toutes les activités antérieures (y compris les échecs) peuvent être un atout important si elles sont en relation avec le projet. Elles peuvent être complétées par une formation adéquate.

2 - L'analyse de contraintes du projet

À ce stade, vous devez être en mesure de déterminer les contraintes inhérentes à votre projet :

- Le produit ou la prestation : nature, caractéristiques, processus de fabrication... ;
- Le marché ;
- Les moyens à mettre en œuvre ;
- La législation.

3 - La cohérence homme/projet

Les écarts entre le temps, l'organisation, les compétences nécessaires au projet, d'une part, vos atouts et compétences personnels, d'autre part, vont vous permettre de prendre une décision :

- passer à une seconde phase : le montage du projet d'entreprise ;
- renoncer à un projet qui présente trop de risques ;
- le différer pour chercher un complément de temps, de ressources financières ou de formation.

INFOS PRATIQUES

 www.afecreation.fr

BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?

Au Pays de Lunel, rendez-vous au guichet unique des entreprises Via Innova

 www.via-innova.com



L'Agence pour la création d'entreprises
est désormais
L'Agence France Entrepreneur

Rechercher [input type="text"] [input type="button" value="Rechercher"]

Navigation: Accueil, Services, Partenaires, Contact

Menu: Accueil, Services, Partenaires, Contact

Qu'est-ce que l'Agence France Entrepreneur ?

Se faire accompagner pour mieux se développer

Entreprendre dans les territoires fragiles

Créateur d'entreprise

Repreneur/Cédant d'entreprise

Nouveau chef d'entreprise

Professionnel de la création d'entreprise

Enseignant

